



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 72632

Texte de la question

Dans le contexte actuel de préservation de l'environnement et de limitation de l'effet de serre, développer la fréquentation des transports non polluants apparaît être une nécessité. Le train a toute sa place dans cette politique. Or force est de constater qu'à ce jour le rapport prix entre la voiture et le train est largement en défaveur de ce dernier. Or pour changer les habitudes des Français, et développer de façon exponentielle le trafic « voyageurs » ferroviaire, il est logique et impératif que cette tendance s'inverse. Toutefois, la politique de réductions très ciblées pratiquée par la SNCF (réductions automatiques pour les jeunes et les personnes du 3e âge) ne permet pas à la grande majorité des Français de pouvoir voyager à des prix concurrentiels et attractifs. De plus, les cartes de réduction (« grand voyageur », etc.) et abonnements divers proposées par l'opérateur ferroviaire national le sont toujours à des prix que beaucoup jugent particulièrement prohibitifs. La situation appelle donc à la révision en profondeur et largement à la baisse de la politique tarifaire appliquée au trafic ferroviaire « voyageurs ». À objectif de chiffre d'affaire égal, l'idée est donc de réaliser ce dernier par la mise en place d'une politique tarifaire agressive voire discount dans certains cas, dont les effets se compenseraient par l'accroissement de l'activité du trafic « voyageurs » qui en découlerait liée à une fréquentation encore plus fréquente de la clientèle déjà fidélisée et, surtout, par une nouvelle clientèle qui jusqu'à lors était particulièrement réticente à utiliser le train dans leurs divers déplacements de part les prix auparavant pratiqués. Mais pour arriver à obtenir un tel infléchissement dans la stratégie financière et la politique tarifaire de la SNCF dans le but qu'elle puisse oeuvrer utilement dans l'objectif de développement durable autour duquel les politiques publiques et les logiques privées doivent se structurer, l'État se doit d'intervenir directement dans ce sens auprès de l'opérateur national. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo souhaite connaître la position et les intentions de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72632

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8325